

L'an deux mil douze, le lundi douze mars,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la Présidence de Jean LEGER, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux : 19
Nombre de membres présents : 14
Date de convocation : le 5 mars 2012

Etaient présents : Jean LEGER, Serge RENAULT, Jean-Claude LABASSE, Annie GARDRAT, Jean-Luc FERRIERE, Jacky JOUBERT, Tony DELAFOSSE, Paulette HERISSON, Isabelle DUTET, Claude BOULAY, Claudine LUCAS, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Marie-Hélène VADE.

Absents excusés : Nathalie LHOMMEAU, Sébastien MONGE, Nicolas CAUSSE, Josiane CHAUVELIER.

Absents non excusés : Philippe HALLOUIN, --

Pouvoir : --

Madame Isabelle DUTET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Compte-rendu des décisions du Maire

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2008 lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

- **Décision n°2012/08** : Occupation du garage situé Rue Leroy par PERCHE NATURE.
- **Décision n°2012/09** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 13/15 Rue des Poilus cadastré B 175 de 153 m2 et B 176 de 138 m2,
- **Décision n°2012/10** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis Les Rocheux LES ROCHEUX cadastré section A 41 de 0 ha 07 a 40 ca - A 42 de 0 ha 38 a 70 ca - A 43 de 0 ha 06 a 85 ca - A 44 de 0 ha 28 a 95 ca - A 45 de 0 ha 05 a 90 ca - A 46 de 0 ha 10 a 90 ca - A 47 de 0 ha 46 a 15 ca - A 48 de 0 ha 24 a 30 ca - A 49 de 1 ha 33 a 75 ca - A 298 de 0 ha 00 a 42 ca - A 301 de 0 ha 09 a 44 ca - A 304 de 0 ha 56 a 50 ca.

2– Clocher de l'Eglise

- L'Architecte qui a terminé les travaux a envoyé une facturation pour le surcoût non prévu dans l'étude des architectes. Le paiement de cette facture pour le moins tardive est inacceptable. De plus, compte tenu du procès en cours devant le Tribunal Administratif, la demande ne peut être prise en considération. Monsieur le Maire répondra en ce sens.
- L'Avocat demande que la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2011 soit complétée et précise que Monsieur le Maire est chargé d'ester en justice : avis favorable du Conseil Municipal.

3– Transfert de la Médiathèque à la Communauté de Commune

- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 27 février 2012 portant transfert de compétences de la médiathèque tête de réseau à la Communauté de Communes des Collines du Perche à compter du 1^{er} mars 2012.

4– Inventaire de la Biodiversité Communale

- Perche Nature informe le Maire qu'un Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) pourrait être mis en place au sein de notre Commune dans le cadre d'une actualisation de notre document d'urbanisme.
Cet IBC ferait l'objet d'études naturalistes (faune et flore) et serait accompagnée d'une cartographie précise montrant les principaux secteurs à enjeux écologiques.
Perche Nature précise qu'il s'agirait d'un état des connaissances écologiques du territoire communal mais sans valeur juridique proprement dit.
En parallèle des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires pourraient être mises en place.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe de cette étude, notamment pour la mise en place du futur PLU qui remplacera le POS.
Toutefois, le Conseil Municipal souhaite connaître le coût de l'étude proposée par Perche Nature.

5 – Concert annuel

- Monsieur le Maire rappelle que l'Ensemble Orchestral de Loir et Cher se produira le samedi 12 mai 2012 à l'Eglise de MONDOUBLEAU et informe le Conseil Municipal qu'il serait heureux de se produire à nouveau dans notre Commune en 2013 : avis favorable du Conseil Municipal.

6 – Maison de la Petite Enfance à Cormenon

- Monsieur le Maire demande à Monsieur FERRIERE, Président de la Communauté de Communes, de présenter le projet de construction de la Maison de la Petite Enfance à Cormenon Rue des Grands Jardins. Il s'agira d'une construction "passive" en bois avec isolation en paille afin de réduire au maximum les dépenses de chauffage et d'électricité.

7 – Solidarité envers le Maire de COUSOLRE (Nord)

- Monsieur le Maire de COUSOLRE dans le Nord est condamné pour avoir donné une gifle à un adolescent qui l'avait insulté.
Le Conseil Municipal exprime sa solidarité pleine et entière au Maire de cette Commune, la peine prononcée étant disproportionnée par rapport à un geste qui n'a pu être qu'une réaction spontanée à une attitude de non respect. Un courrier de soutien sera adressé par Monsieur le maire.